

Annexe 1: Conditions Générales - Consulting

1. Champ d'application : Les présentes Conditions générales ("CG") s'appliquent dans la mesure où elles ne contiennent pas de dispositions contradictoires avec un Contrat-cadre/ Contrat d'affiliation conclu entre SD Worx et le client. Dans ce cas, l'accord-cadre/l'accord de connexion prévaut.

2. Sujet: Le Client confie à SD Worx la prestation de certains services au sein de son entreprise. SD Worx accepte cette mission. La description précise de ces services et leurs prix sont repris dans le bon de commande/l'offre/contrat de services. Le bon de commande/l'offre/contrat de services et ces CG constituent un Contrat. En cas de conflit entre les provisions du Contrat, la priorité suivante sera appliquée: 1) les présentes CG 2) le bon de commande/contrat de services; 3) l'offre, sauf accord contraire. Aucune révision, modification ou amendement des termes du présent Contrat ne prendra effet, après d'avoir été dûment convenu(es) par écrit entre les Parties. SD Worx s'engage à i) s'efforcer raisonnablement d'exécuter les prestations de services avec professionnalisme ainsi qu'avec le soin et les compétences raisonnables, conformément aux lois applicables à SD Worx ; ii) fournir les prestations de services en fonction des données du Client et dans les limites fixées par lesdites données fournies par le Client. Ce faisant, SD Worx a le droit de se fier à la précision, l'exhaustivité et la légalité des données du Client fournies par le Client.

3. Prix: Les services seront prestés aux prix visés dans le bons de commande/l'offre/contrat de services. Tous les prix sont exprimés en Euros et s'entendent hors TVA. Toute remise accordée revêt un caractère unique et n'entraîne pas de droit pour l'avenir. Sauf stipulation contraire, tous les prix convenus dans le bon de commande/l'offre/contrat de services seront indexés chaque année pour faire face à l'augmentation des coûts de fonctionnement. Sur une base annuelle, cette augmentation ne dépassera pas l'ajustement de l'indice des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1%). L'indexation ne peut entraîner de réduction de prix. Toutes les factures soumises par SD Worx conformément au présent Contrat seront payables dans un délai de 30 jours à partir de la date de facturation. Tout montant facturé qui n'a pas été payé à la date d'échéance sans avoir été contesté de bonne foi sera immédiatement majoré, sans préavis, d'intérêts de retard à un taux mensuel d'un pour cent (1%). SD Worx peut ajuster les prix convenus pour toutes les prestations de services visées au présent Contrat dans les cas suivants : a) changement dans le périmètre des prestations de services; b) changement de la méthode de paiement utilisée par le Client, par exemple mandat de domiciliation ou procuration bancaire ; c) modification des lois applicables qui impose de nouvelles obligations au Client en qualité d'employeur et/ou à SD Worx. Le Client remboursera à SD Worx tous les frais administratifs raisonnables et autres coûts engagés par SD Worx, à savoir au minimum 100 EUR, pour recouvrer tous les impayés et tout autre dommage subi par SD Worx consécutivement à ce non-paiement. Si le Client ne respecte pas ses obligations contractuelles, SD Worx est en droit i) d'exiger du Client le versement d'avances, ii) de résilier ou de suspendre le Contrat. Tout retard ou suppression progressive peut avoir une incidence sur les frais et les délais de livraison et peut entraîner un arrêt complet des activités jusqu'à ce que les ressources puissent être réaffectées.

4. Obligations du Client: Le Client s'engage: (i) à exécuter le Contrat conformément aux lois applicables; (ii) à fournir toute l'assistance nécessaire pour répondre et donner suite à toute demande raisonnable de SD Worx dans le cadre de cette mission; (iii) à accorder à SD Worx l'accès à toutes les installations nécessaires pour remplir ses obligations en vertu du présent Contrat (par exemple l'accès aux locaux, bureaux et équipements informatiques du Client, etc.) et à permettre à SD Worx d'avoir accès à et d'utiliser l'ensemble des informations, données et réseaux, dans la mesure nécessaire pour permettre à SD Worx d'exécuter les prestations de services; Il incombe au Client de gérer les droits d'accès de SD Worx aux installations précitées, y compris l'octroi, la suspension et le retrait desdits droits si nécessaire. En outre, il incombe au Client de garantir, dans les délais et à ses propres frais et risques, la sélection, l'acquisition, la configuration, la maintenance et le bon fonctionnement de tous les systèmes informatiques, logiciels et réseaux du Point de connexion du côté du Client qui sont nécessaires pour obtenir les Services; (iv) à formuler ses besoins précisément et exhaustivement et à informer SD Worx sur les pratiques ou contraintes spécifiques aux activités du Client; (v) à communiquer rapidement à SD Worx toute erreur, omission ou non-conformité qu'il a détectée dans les prestations de services fournies; (vi) à notifier à SD Worx toutes les difficultés prévisibles au cours de la fourniture des prestations de services et qui pourraient influer sur les obligations contractuelles de l'une quelconque Partie; vii) à communiquer rapidement à SD Worx, et en tout état de cause dans les délais convenus par les Parties, toutes les informations et données nécessaires ou utiles. Le Client est seul responsable pour toutes les données du Client fournies par le Client, dont, sans toutefois s'y limiter, l'exactitude, l'exhaustivité, la légalité, la qualité, la sécurité et la fourniture dans les délais fixés desdites données.

5. Responsabilité: Une Partie engage sa responsabilité pour les réclamations, requêtes ou actions relatives au Contrat, qu'elles résultent d'un manquement au contrat, d'une garantie, d'une fausse déclaration ou d'une faute (y compris la négligence) indépendamment de la gravité de la faute, pour les dommages provoqués par des défauts avérés qui lui sont attribuables en application du présent Article. En cas de manquement de l'une des Parties au Contrat, l'autre Partie pourra envoyer une notification de mise en demeure. Celle-ci doit indiquer avec des détails raisonnables la nature du manquement tout en accordant à la Partie défaillante un délai raisonnable – et à tout le moins trente (30) jours à compter de la réception de la Notification de mise en demeure – pour remédier au manquement. Lorsque la Partie défaillante peut remédier au manquement, l'autre Partie ne peut prétendre à aucun dédommagement. La responsabilité des Parties sera limitée aux dommages prévisibles, directs et personnels qui ont été subis, à l'exclusion des dommages indirects. Les dommages indirects sont tous les dommages ou pertes qui ne découlent pas directement et immédiatement d'un acte illicite, aussi bien contractuel que extracontractuel mais indirectement et/ou après l'écoulement d'un certain temps, y compris, mais sans s'y limiter, le manque à gagner, l'interruption ou la stagnation d'activité, l'augmentation des frais de personnel et/ou des frais dus à la réduction des effectifs, les dommages consistant en ou découlant de plaintes de tiers, l'incapacité à réaliser les économies ou avantages prévus et la perte de données, de bénéfices, de temps ou de revenus, la perte de commandes, la perte de Clients, l'augmentation des frais généraux, les conséquences d'une grève, quelle qu'en soit la cause. En tout état de cause, la responsabilité maximale de SD Worx en vertu du présent Contrat n'excédera pas la valeur du Contrat ou, si la durée du Contrat excède une année entière, la valeur annuelle du Contrat. Le droit de réclamer des dommages-intérêts attribuables à SD Worx sera retiré irrévocablement douze (12) mois après la survenance de l'erreur présumée; le Client doit signifier une mise en demeure, accompagnée d'une description détaillée, dans les délais susmentionnés.

6. Cas de Force Majeure: Aucune Partie ne saurait être responsable à l'égard de l'autre pour tout retard, tout dégradation ou toute inexécution de ses obligations en vertu du présent Contrat, du fait d'un cas de Force Majeure. Un cas de Force Majeure désigne un événement ou une circonstance échappant au contrôle raisonnable d'une Partie. Des exemples de cas de Force Majeure sont la guerre, le terrorisme, la rébellion, des émeutes, des explosions, la grève ou des conflits sociaux, des défauts de l'équipement de l'autre Partie, des défaillances des systèmes de télécommunications et/ou de l'équipement informatique de tiers ou la rupture par un tiers fournisseur d'un Contrat avec SD Worx avec effet immédiat pour d'autres motifs qu'un manquement substantiel de la part de SD Worx. Si un cas de Force Majeure empêche une Partie d'exécuter ses obligations en vertu du Contrat pendant une période continue de plus de trois (3) mois, l'autre Partie peut résilier le Contrat sans compensation.

7. Confidentialité: Le Client comme SD Worx désignent tous deux pour eux-mêmes une ou plusieurs personne(s) de contact. La demande ou la fourniture de données ne pourra se faire que par leur intermédiaire. Les Parties s'engagent à restreindre la divulgation des informations confidentielles ou l'accès à celles-ci à leurs sociétés liées, administrateurs, administrateurs délégués, salariés, entrepreneurs indépendants, préposés ou mandataires et/ou conseillers externes (i) qui participent directement à l'exécution de la partie en question du Contrat; (ii) qui ont absolument besoin de connaître les informations confidentielles au titre de cette exécution ; et (iii) à condition que lesdites personnes soient liées par des engagements de confidentialité quasi identiques aux dispositions du présent Article. SD Worx assurera la sécurisation nécessaire pour garantir la confidentialité de ces données.

"**Société Affiliée**" signifie "Une entreprise, société, société liée ou entité caractérisée comme telle dans le Contrat de Services ou toute personne qui, directement ou indirectement, contrôle une Partie, est contrôlée par une Partie ou se trouve, sous le contrôle commun d'une personne avec l'une des Parties. La notion de "contrôle" a le même sens que celui qui lui est attribué par la Loi applicable. Dans le cadre de la présente définition, l'on considère toutes les entités du Groupe SD Worx comme étant des sociétés affiliées".

8. Auxiliaires: SD Worx conserve le droit de déterminer au préalable quel consultant sera affecté à la mission ainsi que le droit de changer le consultant au cours de la mission. Les consultants de SD Worx ne peuvent jamais être considérés comme des travailleurs du Client. Conformément à la législation locale applicable sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise à disposition de travailleurs aux utilisateurs, le Client, ses travailleurs ou agents ne sont pas autorisés à donner des instructions aux consultants de SD Worx et s'abstiendront expressément d'exercer un quelconque type d'autorité sur les consultants de SD Worx. Le Client devra assumer les conséquences d'une violation de cette interdiction. Si, au cours de l'exécution des Services, des orientations ou des instructions s'avèrent nécessaires, le Client contactera le relationship manager de SD Worx. Les Parties conviennent et admettent dès lors explicitement que la relation juridique créée entre elles est celle de deux personnes juridiques indépendantes. Les Parties respectent toutes les obligations légales, sociales, fiscales et commerciales applicables à toute entreprise indépendante. Pendant la durée du Contrat et jusqu'à un (1) an après le terme de celui-ci, chaque Partie s'engage à ne pas occuper, directement ou indirectement (p. ex. à titre de consultant, de conseiller indépendant, par le biais d'une société, etc.), les collaborateurs de l'autre Partie qui ont été impliqués dans l'exécution du Contrat, sans l'autorisation préalable et écrite de cette autre Partie. En cas d'infraction à cette disposition, la Partie qui aura enfreint la disposition sera redevable à l'autre d'une indemnité correspondant au salaire annuel brut (en ce compris les avantages auxquels le travailleur concerné avait droit et les cotisations patronales) ou à la valeur annuelle des honoraires dus par cette autre Partie pour le collaborateur concerné au terme du contrat de travail ou du contrat de collaboration.

Aucune partie n'a le droit d'intenter une action en responsabilité non contractuelle à l'encontre d'une autre partie ou d'un auxiliaire (d'une société affiliée) de cette partie sur la base du présent accord ou en relation avec celui-ci. Cette limitation de responsabilité s'applique intégralement dans la mesure où la loi le permet. Les auxiliaires concernés sont des tiers bénéficiaires de cette clause.

9. Droits intellectuels: Chaque Partie respecte tous les droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie ou de tout tiers. Rien dans le présent Contrat ne peut être interprété comme un transfert de droits de propriété intellectuelle d'une Partie à l'autre. Il est interdit d'aliéner, de mettre en gage ou de transférer à des tiers les droits de propriété intellectuelle d'une Partie sans le consentement exprès de cette Partie. Le cas échéant, SD Worx accordera au Client, pour la durée du Contrat et à titre de service, un droit restreint, non exclusif et inaccessible d'utiliser l'application précitée dans le cadre de ses activités professionnelles internes (« Droit d'utilisation »). Le Droit d'utilisation s'éteint au terme du Contrat. Le Client reconnaît que le Droit d'usage porte exclusivement sur les applications basées sur le Web. Le Client s'abstiendra (i) d'utiliser l'application à d'autres fins que celles pour lesquelles le droit d'utilisation lui a été concédé ou (ii) d'utiliser l'application de manière non conforme à son utilisation normale. SD Worx se réserve le droit (i) d'implémenter des mises à jour, mises à niveau et nouvelles versions du logiciel, éventuellement contre paiement des prix applicables et (ii) de suspendre sans indemnité l'accès à l'application pour un délai raisonnable à des fins de maintenance ou d'installation, de préférence en dehors des heures de travail. Dans ce dernier cas, SD Worx informera le Client en temps et en heure et limitera autant que possible l'impact de la suspension d'accès sur les activités du Client.

10. Protection de données: Chaque Partie respecte, à tout moment, ses obligations respectives en vertu de la législation sur la protection des données ainsi qu'en vertu des clauses sur la protection des données réalisée conformément aux conditions du présent Article en ce qui concerne toutes les données à caractère personnel qui sont traitées en vertu du présent Contrat.

10.1 Champ d'application et objet : Dans le cadre et aux fins de l'exécution des prestations de services conformément au Contrat, le Client charge SD Worx de traiter ces données à caractère personnel en son nom, conformément aux dispositions du présent Contrat. Les données à caractère personnel seront traitées dans le but d'exécuter les prestations de services en application du Contrat, notamment aux fins suivantes : a) Administration des employés par les RH ; b) Administration des avantages sociaux et des salaires des employés ; c) Conformité avec les lois fiscales et sociales ; d) Gestion des plans de développement et de formation des employés ; e) Développement personnel et évaluation des performances des employés ; f) Planification et organisation du travail ; g) Fourniture d'accès aux systèmes d'information et aux installations ; h) Maintenir, adapter et améliorer l'efficacité, la qualité, la performance, la fonctionnalité et la sécurité des Services j) Conformité avec la Législation relative à la protection des données à caractère personnel, les exigences de sécurité de l'information et les Contrats de niveau de service ; j) Toute autre finalité du traitement des données à caractère personnel convenue entre les Parties dans le Contrat ou autre document du Contrat. Afin d'éviter toute ambiguïté, les données à caractère personnel seront traitées au-delà de la résiliation du Contrat pour les objectifs sous (c) et (k).

10.2 Cahier des charges du traitement des données: Les Parties doivent se conformer à la Législation relative à la protection des données à caractère personnel applicable, (A) le Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« Règlement général de protection des données » ou « RGPD »), (B) l'ensemble des autres Lois résultant de ce Règlement (A et B collectivement appelés « Législation européenne relative à la protection des données à caractère personnel ») et/ou (C) toutes les autres lois en vigueur dans n'importe quel autre pays concernant la protection des données à caractère personnel ou le respect de la vie privée. Cependant, à moins qu'il n'en soit explicitement convenu autrement, SD Worx n'est pas tenu de respecter les lois applicables au Client ou au secteur d'activité du Client, qui ne sont pas applicables à SD Worx. Pour l'exécution des prestations de services, SD Worx est un sous-traitant qui agit pour le compte du responsable du traitement, lequel est, plus spécifiquement, le Client. En tant que sous-traitant, SD Worx n'agira que sur les instructions du Client. Le Contrat constitue l'ensemble complet des instructions que le Client donne à SD Worx concernant le traitement des données à caractère personnel. Toute instruction additionnelle ou différente doit être donnée par écrit et convienne entre les Parties. Sauf opposition écrite par le Client, SD Worx peut, comme responsable du traitement, traiter les données des travailleurs dans le but d'améliorer ses services et aux fins d'études des recherches scientifiques, statistiques ou historiques, dont les résultats seront toutefois mis à disposition. Dans ce cas, SD Worx assura que les données des travailleurs seront traitées d'une façon anonyme. SD Worx reste complètement responsable pour ces traitements des données personnels. Aussi en cas saisie-arrêt, cession de salaire ou un ordre légitime des autorités les données peuvent être utilisées pour des objectifs non stipulés dans le présent contrat. Le traitement de données personnelles concerne des données à caractère personnel de candidats, actuels et anciens, à un emploi, employés, sous-traitants, agents et autres collaborateurs actuels ou anciens du Client, ainsi que les tiers nommés par les personnes précitées comme des membres de la famille ou des personnes de contact, et concerne entre autres les données à caractère personnel suivantes : a) Renseignements personnels tels que le nom, la date de naissance, etc ; b) Coordonnées telles qu'adresse, adresse de courriel, numéro de téléphone, etc ; c) État civil et informations relatives au partenaire et aux enfants ; d) Données de paiement, notamment le numéro de compte en banque ; e) Numéro matricule de travailleur ; f) Fonction (description) ; g) Données relatives au Contrat de travail de l'employé, incluant, entre autres, le salaire brut, les compensations et autres avantages sociaux ; h) Le numéro de sécurité sociale (si nécessaire pour les déclarations à l'Administration), tel que le Numéro de registre national (INSZ) en Belgique ou le Burgerservicenummer (BSN) aux Pays-Bas ; i) Frais ; j) Enregistrement du temps de travail et informations sur les absences ; k) Qualifications, notamment CV et références ; l) Informations relatives à l'éducation, la formation, etc. que la Personne concernée a reçue ou suivra ; m) Informations concernant le développement personnel et les évaluations ; n) Certificats d'Authentification afin d'utiliser les prestations de services, comme le nom d'utilisateur, l'adresse IP, le nom du PC, etc ; o) Activités réalisées par les utilisateurs du Client dans le cadre de leur utilisation des prestations de services ; p) Autre catégorie de données à caractère personnel convenue entre les Parties dans le Contrat applicable ou tout autre document faisant partie intégrante du Contrat. SD Worx adressera directement au Client ou au responsable du traitement adéquat toute demande de personnes concernées, toute notification de violation de données à caractère personnel, toute demande d'audit ou d'enquête et toute autre demande. Le Client transmettra ensuite en interne ces demandes ou notifications au responsable du traitement adéquat. Nonobstant ce qui précède ou toute disposition contraire dans le présent Contrat de traitement des données, SD Worx est autorisé à utiliser les Données à caractère personnel dans le but d'améliorer ses offres de services et d'analyser les modèles et tendances à partir de données agrégées afin de générer des informations permettant d'améliorer ses services. SD Worx garantit qu'il respecte la Législation en matière de protection des données dans le traitement des Données à caractère personnel à ces fins.

10.3 Droits des personnes concernées: En tenant compte de la nature du traitement et seulement dans la mesure où les informations ou moyens pertinents ne sont pas autrement à la disposition du Client, SD Worx aidera le responsable du traitement, dans la mesure du possible, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du RGPD.

10.4 Divulgation: SD Worx ne divulguera aucune donnée à caractère personnel à un tiers, sauf (1) sur instructions du Client, (2) tel que prévu dans le Contrat, (3) tel que l'exige le traitement par des sous-contractants agréés conformément à l'Article 10.6 ou (4) tel que l'exige la loi. Si le Client

demande à SD Worx de transférer des données à caractère personnel à une tierce Partie, le Client est et restera l'unique responsable de la conclusion d'accords écrits avec cette tierce Partie concernant la protection de ces données à caractère personnel, et le Client indemnisera, défendra et dégagera SD Worx de toute responsabilité en cas de préjudices découlant d'un transfert de données à caractère personnel entre SD Worx et ladite tierce Partie, sauf si, et dans la mesure où, ces préjudices sont attribuables à des défaillances de SD Worx. SD Worx déclare et garantit que les personnes autorisées à traiter des données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou sont soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

10.5 Consultation, correction et Suppression et restitution des données à caractère personnel: SD Worx fournira une fonctionnalité permettant au Client de consulter, corriger, supprimer ou exporter les Données à caractère personnel. Lorsque cette fonctionnalité n'est pas disponible, SD Worx corrigera, supprimera ou fournira une exportation dans un format standard, conformément aux instructions du Client et à la Législation applicable en matière de protection des données.

Au terme du Contrat, SD Worx effacera toutes les données à caractère personnel de ses systèmes ou les dépersonnalisera (sans préjudice de toutes archives faites à des fins de sauvegarde, qui sont conservées pour une durée maximale de six (6) mois) après l'expiration de toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes en matière de conservation. Si SD Worx doit conserver des données utilisées pour contrôler le traitement correct des données conformément à la mission, ou des données qui doivent satisfaire aux exigences légales et réglementaires en matière de conservation des données, SD Worx est compétente pour conserver ces données en accord avec les délais de conservation respectifs après la résiliation ou l'expiration du Contrat, et SD Worx conservera ces données de manière sûre après l'échéance des exigences concernant la conservation des données. Sur demande écrite soumise par le Client au plus tard trente (30) jours calendaires avant le dernier jour de validité du Contrat, SD Worx fournira au Client une copie des données à caractère personnel actives dans ses systèmes à ladite date. Si le Client souhaite recevoir ces données personnelles dans un autre format que celui disponible sur les systèmes de SD Worx, l'Article 10.13 du présent Contrat est applicable.

10.6 Recours à des sous-contractants: Le Client reconnaît et accepte expressément que SD Worx puisse transférer des données à caractère personnel à des sous-contractants pour fournir les prestations de services , dès lors que ce transfert est réalisé conformément aux conditions du présent Article. Les sous-contractants auxquels SD Worx transfère des données à caractère personnel ne seront autorisés à obtenir des données à caractère personnel que pour la prestation des services que SD Worx leur a confiés, et ils ne pourront pas traiter de données à caractère personnel à d'autres fins. SD Worx reste entièrement responsable du respect, par ce sous-contractant, des obligations qui lui incombent en vertu de ce Contrat. SD Worx informera préalablement le Client de tous les sous-traitants partiels qui traiteront des données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des services et informera le Client s'il engage un nouveau sous-traitant. Le Client dispose alors de trente (30) jours pour formuler une objection raisonnable à l'utilisation de ce nouveau sous-traitant par SD Worx. En signant ce Contrat, le Client autorise le recours aux sous-contractants figurant sur la liste des sous-contractants comme fournie au Client ou disponible sur le site web de SD Worx ou 'My SD Worx' à la date d'entrée en vigueur. SD Worx conclura avec chaque sous-contractant des accords écrits dont les obligations ne peuvent pas être non moins protectrices que celles contenues dans ce Contrat. SD Worx effectue tout transfert international de données personnelles conformément à la législation applicable en matière de protection des données, y compris l'utilisation des clauses types de l'UE.

10.7 Mesures techniques et organisationnelles: SD Worx a mis en œuvre et maintiendra les mesures techniques et organisationnelles adéquates en vue de protéger les données à caractère personnel contre tout accès, communication, modification, perte ou destruction accidentel, interdit ou illégal conformément à l'évolution technologique. Pendant toute la durée du présent Contrat, le Client peut demander à SD Worx de lui fournir, dans un délai raisonnable, une description actualisée des mesures techniques et organisationnelles de protection mises en œuvre ainsi que d'autres informations concernant les mesures de sécurité et la politique de sécurité de SD Worx que le Client peut raisonnablement demander. Il incombe au Client de vérifier si les mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en œuvre par SD Worx pour les Services de SD Worx répondent aux exigences du Client. Le Client reconnaît et accepte que les mesures de sécurité mises en œuvre par SD Worx offrent un degré de sécurité adapté au risque lié au traitement des données à caractère personnel, compte tenu de l'état de la technique, des coûts d'exécution, ainsi que de la nature, de l'étendue, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que de la nature, de l'étendue, du contexte et des finalités du traitement.

10.8 Représentant chargé de la protection de la vie privée et des données: SD Worx a désigné un Délégué à la protection des données' chargé des questions relatives à la protection de la vie privée et des données. Ce Délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse suivante: SD Worx People Solutions NV; À l'att. de : Data Protection Officer; Brouwersvliet 2; 2000 Anvers, Belgique; dataprotectionofficer@sdworx.com

10.9 Violation de données à caractère personnel: En cas de violation de données à caractère personnel, et quelle qu'en soit la cause, SD Worx le notifiera au Client dans les meilleurs délais après s'être rendu compte. Les deux Parties acceptent de coopérer pleinement dans le cadre d'une telle enquête et de s'entraider pour répondre à toute exigence de notification et de communication et pour respecter les procédures de la Législation relative à la protection des données à caractère personnel.

10.10 Analyse d'impact relative à la protection des données: Si le Client effectue une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) ou réalise une consultation préalable conformément à la Législation relative à la protection des données à caractère personnel, SD Worx lui apportera son aide, seulement dans la mesure où les informations ou moyens pertinents ne sont pas autrement à la disposition du Client, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose SD Worx.

10.11 Notifications: Sauf interdiction légale, SD Worx notifiera le Client dès qu'il est raisonnablement possible de le faire, si, relativement au données à caractère personnel du Client, elle ou l'un de ses sous-contractants: a) reçoit une demande de renseignements, une citation à comparaître ou une demande d'inspection ou d'audit provenant d'une autorité publique compétente et concernant le traitement; b) entend communiquer des données à caractère personnel à une autorité publique compétente, en dehors du champ des prestations de services prévues par le Contrat. SD Worx fournira au Client, à la demande de ce dernier, une copie des documents remis à l'autorité compétente; c) reçoit une instruction qui, d'après SD Worx, enfreint la législation relative à la protection des données à caractère personnel et/ou les obligations énoncées dans le présent Contrat.

10.12 Conformité & Audit: Sur demande, SD Worx fournit au Client toutes les informations raisonnablement nécessaires pour démontrer qu'il respecte ses obligations en matière de traitement des données dans le cadre du présent Contrat. Ces informations seront fournies au moyen de dossiers d'information, de certifications et de lettres d'assurance.

Le Client ou son auditeur tiers indépendant raisonnablement acceptable pour SD Worx est en droit d'auditer l'environnement de contrôle et pratiques de sécurité relatives aux Données à caractère personnel si:

- a) SD Worx n'a pas fourni de preuves suffisantes de sa conformité aux mesures techniques et organisationnelles de protection des Données Personnelles visées dans l'Article 15.1 ;
- b) Une Violation de Données Personnelles a eu lieu par rapport au Client ;
- c) Un audit est formellement demandé par l'autorité compétente en matière de protection des données du Client ; où
- d) La Législation sur la Protection des Données applicable confère au Client un droit d'audit direct et prévoit que le Client ne procède à un audit qu'une fois tous les douze (12) mois, à moins que des audits plus fréquents ne soient requis par la Législation applicable sur la Protection des Données.

Le Client doit fournir un préavis d'au moins soixante (60) jours pour tout audit, à moins que la Législation sur la Protection des Données ou une autorité de contrôle compétente n'exige un préavis plus court. Le Client et SD Worx conviendront d'un commun accord du champ d'application, de la planification et de la durée de l'audit avant son commencement.

Le Client informera immédiatement SD Worx de toute non-conformité découverte au cours de ces opérations de contrôle supplémentaires. Le Client accepte de fournir une ébauche des résultats d'audit à SD Worx pour que celle-ci l'examine. SD Worx est en droit de proposer des modifications et d'ajouter des observations de la direction sur cette ébauche avant que le Client n'élabore la version définitive.

Au cours de cet audit, SD Worx apportera aux auditeurs une coopération et une assistance raisonnables. Le Client n'aura droit à aucune indemnisation pour ses frais d'audit.

10.13 Assistance: SD Worx peut facturer au Client, aux prix en vigueur à ce moment-là, le temps et le matériel nécessaires pour toute assistance fournie à la demande du Client, conformément aux articles 10.5, 10.10 et 10.12 du présent Contrat. Ces prix seront mis à la disposition du Client sur demande et en tout cas avant le début de cette assistance.

11. Durée et résiliation: La date d'entrée en vigueur de ce Contrat, sa durée, ses délais de préavis et ses éventuelles prolongations automatiques sont décrites dans le bon de commande/l'offre/contrat de services. Un Contrat à durée déterminée ne peut être résilié prématurément, sauf accord contraire. La résiliation doit être signifiée à l'autre Partie par courrier recommandé. En cas de résiliation, de retard des services par le Client pendant plus de 3 mois, de résiliation unilatérale prématurée ou, le cas échéant, de résiliation unilatérale sans respect du délai de préavis, la Partie mettant fin au Contrat sera redevable envers l'autre Partie d'une indemnité égale à 80% de la moyenne des frais de gestion récurrents et de tout autre charge récurrente des douze derniers mois, multipliée par le nombre de mois de la durée restante du présent Contrat. Sauf stipulation précise, la mission sera entreprise à la réception du bon de commande/de l'offre/contrat de services, les prestations fournies et les frais encourus étant facturés à partir de cette date. Le décès, l'incapacité notoire, la liquidation ou la faillite du Client entraîne la fin automatique du présent Contrat. En cas d'incapacité notoire ou de faillite, le Contrat prend fin de plein droit au moment où les paiements à SD Worx sont suspendus.

12. Signature: Lorsqu'un exemplaire signé est transmis par courrier électronique en format ".pdf" ou ".jpeg" ou sous forme d'une autre copie exacte, la signature y figurant créera un engagement valable et contraignant dans le chef du signataire (ou de la personne au nom et pour le compte de laquelle le document a été signé), avec une valeur, une force et un effet identiques à la signature originale.

13. Renonciation : Le fait pour SD Worx de ne pas exercer un droit ou de ne pas appliquer une sanction ne saurait être interprété comme une renonciation auxdits droits.

14. Droit applicable et juridiction: Le présent Contrat est régi par et interprété conformément au droit belge. Tous les litiges résultant du présent Contrat ou s'y rapportant et que les Parties ont été incapables de régler à l'amiable seront soumis à la juridiction exclusive des tribunaux d'Anvers.